L'appli carte vitale : un format numérique et pratique



Depuis plus de 25 ans, la carte Vitale est un objet phare de la vie des Français qui facilite la prise en charge des frais de santé et le remboursement rapide par l’Assurance Maladie. Avec 87% des Français aujourd’hui équipés d’un smartphone, l’Assurance Maladie adapte ses services à ces nouveaux usages : elle propose désormais l’appli carte Vitale, un format dématérialisé sur smartphone, en complément de la version physique qui continue à exister.

Toujours à portée de main, toujours à jour

Son format dématérialisé offre des atouts supplémentaires à ceux de la carte Vitale physique. Les assurés restent naturellement libres de l’utiliser ou pas. Elle ne remplace pas la carte Vitale physique.

Tout d’abord, elle présente un aspect pratique majeur, celui de l’avoir toujours

sur soi, dans son téléphone. L’appli carte Vitale limite ainsi les conséquences de l’oubli ou de la perte de la carte Vitale physique pour les assurés comme les professionnels de santé avec à la clé, la garantie d’avoir moins de feuilles de soins papier à transmettre.

De plus, l’appli carte Vitale offre la possibilité de suivre ses dépenses de santé. En effet, les décomptes des derniers paiements sont consultables sur l’application.

Autre atout clé, la mise à jour des droits se fait automatiquement, et ne nécessite pas de démarche spécifique de l’assuré qui n’a pas à se rendre en pharmacie pour la réaliser comme cela peut être le cas avec la version physique.

A terme, il sera également possible d’intégrer son assurance santé complémentaire dans l’appli carte Vitale. Ainsi, il ne sera plus nécessaire de présenter sa « carte de mutuelle ». Les professionnels de santé pourront donc, via l’application, réaliser du tiers-payant sur la part obligatoire et complémentaire. L’appli carte Vitale pourra être également utilisée comme moyen d’identification pour se connecter à d’autres services santé comme Mon espace santé.

Simple et sécurisée

L’appli carte Vitale est disponible gratuitement sur les stores Android et IOS. Elle peut être activée par toute personne affiliée à un organisme de l’Assurance Maladie, de la MSA ou de la MGEN, disposant d’un compte assuré.

Il y a deux modes d’activation :
- l’un via France Identité pour les assurés détenteurs de la nouvelle carte d’identité (format carte bancaire), quelques minutes suffisent ;
- l’autre en réalisant une vidéo permettant de vérifier l’identité des assurés détenteurs d’une ancienne carte d’identité. Ce mode d’activation nécessite un délai de vérification de 48 heures.

Consultez le tuto vidéo.

Quand et comment l’utiliser ?

Comme la carte Vitale physique, l’appli contient les renseignements nécessaires au remboursement des frais de santé. Une fois téléchargée et activée, elle est utilisable dans les mêmes situations que la carte Vitale physique auprès des professionnels de santé, lors d’une consultation médicale, pour la délivrance de médicaments à la pharmacie. Lorsque l’utilisateur se rend chez un professionnel de santé, il lui suffit de déverrouiller son appli à l’aide de son code secret. Il présente ensuite son smartphone au professionnel de santé, qui va pouvoir la scanner.

Trouver un professionnel de santé qui accepte l’appli carte Vitale avec l’annuaire santé d’ameli

Actuellement, près de 35% des pharmacies Yvelinoises acceptent déjà l’appli carte Vitale.

Pour trouver les professionnels de santé près de chez soi qui utilisent l’appli carte Vitale, rendez-vous sur le site annuairesante.ameli.fr. Taper le nom ou la profession médicale, puis la ville : les résultats apparaissent. Avec le bouton « Filtrer », cochez la case « Prend en charge l’application carte Vitale ».

À noter : les professionnels de santé mettent progressivement à jour leur matériel informatique pour
pouvoir utiliser l’application. Il est donc conseillé de toujours garder sa carte Vitale physique sur soi dans les premiers temps.